



SYNDICAT NATIONAL DES
METIERS DE L'INSERTION

Paris, samedi 11 juin 2022

À l'attention des
Administrateurs de la
Mission locale de la Rochelle, Ré et
Pays d'Aunis

Objet : Interpellation sur la situation de la Mission Locale de La Rochelle, Ré et Pays d'Aunis

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Devant la gravité de la situation à laquelle l'équipe de la ML a été confrontée, un collectif s'est formé, ne se sentant plus représenté par leurs représentants du personnel. Ce collectif a fait appel au Synami-CFDT pour se constituer en section syndicale d'entreprise. Par le biais de communiqués, la section syndicale a demandé des explications sur les événements arrivés à la ML depuis le 24 avril, jour du début de la mise à pied conservatoire du directeur.

Après 45 jours de disparition du directeur de la Mission locale de La Rochelle et de nombreux communiqués, il a été accordé une demi-heure d'entretien à la délégation CFDT, juste avant la réunion de votre Conseil d'administration du 9 juin. La délégation s'attendait à être reçue par le Bureau de l'association, mais seuls la Présidente et le secrétaire étaient présents.

Pendant ce court laps de temps, la délégation CFDT a essayé d'exposer les difficultés du personnel liées à votre décision de mise à pied conservatoire du directeur, notamment, la désorganisation qui s'en est suivie, les contradictions dans les prises de décisions, la tension entre salariés... La Présidente a semblé découvrir les dégâts engendrés, tout en assurant que ce n'était pas la volonté initiale. Toujours est-il qu'elle a dit entendre et comprendre ce qui lui était exposé, sans toutefois donner de raison à la mise à pied du directeur. Celle-ci serait intervenue pour protéger tous les salariés et le directeur lui-même, mais de quel danger ?

Elle a néanmoins pris les engagements suivants :

- L'enquête contradictoire en cours sera ouverte à tout le personnel. Dès la semaine prochaine, les salariés qui le souhaitent pourront être auditionnés. Nous espérons qu'ils pourront l'être dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité que les premiers qui l'ont été.
- Une restitution des conclusions de l'enquête sera effectuée et les décisions qui en découleront seront connues au plus tard le 30 juin 2022.
- Un rappel de ses obligations sera fait à la directrice adjointe, pour que les salariés obtiennent des réponses sur des sujets techniques et puissent continuer, tout simplement, de travailler.
- Une fin de crise programmée pour le 30 juin 2022 également./..

synami-cfdt.fr

 : 01 56 41 51 60

 : 01 56 41 51 81

 : 01 56 41 51 51

@ : synami@pste.cfdt.fr

Syndicat national des métiers de l'insertion CFDT

 51 Avenue Simon Bolivar

 47/49 Avenue Simon Bolivar

75019 Paris

../..

Notre délégation a pris acte de ces engagements mais est sortie de l'entretien avec le sentiment d'avoir des réponses de circonstance et que la gestion de la situation actuelle n'était pas réellement maîtrisée.

À la sortie de cette réunion, la délégation a effectué une opération de tractage à l'arrivée des administrateurs qui ont participé au CA. Certains se sont arrêtés pour savoir de quoi il s'agissait et pour échanger. Force est de constater que tous les administrateurs n'étaient pas au courant de l'affaire et que d'autres ne la connaissaient que de façon partielle. Les camarades ont été très étonnés de cette méconnaissance. La Présidente étant bien mandatée par le CA ? Il est donc normal de penser que toutes les démarches et décisions qu'elle entreprend sont supposées être validées par le CA.

Enfin, lors de la séance du Conseil d'Administration, à une question portant sur la disparition du directeur, la Présidente et le Secrétaire ont clairement refusé de répondre aux administrateurs présents, au prétexte qu'ils sont tenus par la confidentialité. Pourtant le CA est bien l'organe décisionnel d'une association ? Et donc, sous couvert de leurs mandats... donnés par le C.A. la présidente et le secrétaire refusent de répondre à une question sur le personnel donc vous êtes les employeurs. L'excuse de la confidentialité dans ce cadre est contestable, statutairement et éthiquement.

Il n'était pas dans mes intentions de m'adresser directement à vous par écrit, après la réunion accordée à la délégation Cfdt par la Présidente, mais la restitution du déroulement du CA qui m'a été rapportée m'impose de le faire. En effet, je doute fort de la capacité et de la volonté de vos mandants de gérer les choses en toute clarté. Notre syndicat s'inquiète de la survie, à court terme, de cette structure qui avait retrouvé une stabilité financière et mis en place un dialogue social serein et constructif. À termes, ce sont des emplois qui pourraient être remis en cause.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, rien ne va plus à la ML de La Rochelle et ce n'est pas un jeu. J'en appelle à votre responsabilité d'employeur pour reprendre en main la situation par un sursaut salvateur. Notre syndicat reste disponible pour vous rencontrer parce que ce sont les salariés et les jeunes qui vont subir, à très court terme, toutes les conséquences de vos décisions.

Vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez recevoir, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration, mes sincères salutations.

Isabelle KLEM
Secrétaire Générale

